

COMMUNE DE CHAMPVOUX

ARRETE MUNICIPAL N° 2025.12 REPLACEMENT POTEAU TELEPHONIE IMPASSE DU PETIT SOURY

Le Maire de CHAMPVOUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal, article 26,

Vu la demande formulée par la Société SAMTIS, TSA 70011 69134 DARDILLY, représentée par M. AICHOUCHE Samir,

Considérant qu'il convient de remplacer le poteau de télécommunication, tombé, impasse du Petit Soury, à compter du **LUNDI 06 OCTOBRE 2025**.

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux et la sécurité publique aux usagers,

A R R E T E

Article 1 : l'entreprise occupera temporairement la voirie pendant la durée des travaux.

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité publique, la circulation sera maintenue et adaptée pendant la durée des travaux avec :

- **circulation alternée manuellement**

Article 2 : la signalisation des travaux est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'entreprise concernée.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champvoux, le 29 septembre 2025

Le Maire
Jean-LOUIS ARQUEZ

